Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes
50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail:syndicat.supap-fsu@paris.fr
LA FSU TERRITORIALE PARIS

Paris Familles et Instant Anim : des outils peu adaptés qui alourdissent la charge des directeurs périscolaires (REV) !

L'application **Paris Familles**, présentée par la Ville de Paris comme un outil innovant et accessible, devait simplifier la vie des familles et alléger la charge de travail des directeurs périscolaires. En réalité, cette rentrée de septembre a mis en lumière les **graves dysfonctionnements** de l'application, transformant ce qui devait être un gain de temps en véritable casse-tête administratif.

Très peu de familles se sont inscrites via le portail, beaucoup ne comprenant pas son fonctionnement et étant mal ou peu informées.
La DASCO commence à prendre conscience de l'ampleur du problème et envoie régulièrement des mails de rappel aux REV pour inciter les familles à s'inscrire. Une preuve supplémentaire que les REV sont des personnels essentiels au bon fonctionnement des services périscolaires.

Lors des formations et de la présentation de Paris Familles, les directeurs périscolaires avaient alerté la DASCO sur le fait que cette nouvelle application pourrait constituer un obstacle pour certaines familles peu familiarisées avec les outils numériques. La DASCO a, à tort, minimisé cet avertissement !
Par ailleurs, **malgré les nombreux signalements de dysfonctionnements par les REV avant l'été, aucune de leurs propositions pour optimiser l'application et répondre aux besoins concrets des familles et des équipes n'a été mise en œuvre !**

Depuis la rentrée, ils sont confrontés à une application défaillante, rendant les inscriptions chaotiques.
En plus de la surcharge de travail, les directeurs périscolaires doivent gérer la confusion causée par la DASCO, qui oriente les familles vers les mairies d'arrondissement pour les inscriptions aux services périscolaires…les mairies renvoyant ensuite les familles vers les REV ! **Tout ceci ne va pas !**

Il y a urgence !

La situation est d'autant plus exaspérante que la réunion de bilan du 13 septembre entre référents CASPE, s'est déroulée sans les directeurs périscolaires, pourtant les principaux concernés !

Les directeurs périscolaires demandent de toute urgence :

- **L'affichage de la liste complète des enfants inscrits à l'école qu'ils gèrent dans l'onglet « Centre de loisirs »** comme c'est le cas pour les autres services périscolaires. Cela évitera de devoir les rechercher individuellement et permettra un gain de temps considérable.
- Que le **centre de loisirs d'affectation soit préenregistré** pour éviter de devoir utiliser le menu déroulant systématiquement.
- Que la **date de fin des inscriptions, actuellement fixée au 23 septembre, soit reportée au 30 septembre** pour laisser aux familles le temps de compléter leurs démarches, sans être pénalisées par les dysfonctionnements de l'application.

- Une **nouvelle campagne d'information** par voie postale des familles usagères des services périscolaires de la Ville

INSTANT ANIM by ANDJARO : une surcharge supplémentaire

Comme si cela ne suffisait pas, la DASCO a également généralisé l'utilisation de l'application INSTANT ANIM ANDJARO dans tout Paris, ajoutant une nouvelle mission aux directeurs périscolaires : **la gestion des remplacements**.
Ces derniers doivent saisir leurs demandes de remplacements bien avant 11h pour espérer obtenir un.e remplaçant.e.
La majorité des directeurs périscolaires s'y attelle entre 8h et 10h, bien avant leur prise de poste. Ce travail de gestion supplémentaire, effectué en dehors de leurs horaires habituels, n'est ni rémunéré ni reconnu.
Ceux qui saisissent leurs demandes à 11h se retrouvent sans remplaçant et doivent faire face à un sous-effectif permanent.
On en revient à la situation de la période 2013-2018…qui avait donné lieu à la création des cellules de remplacement pour que ce travail supplémentaire effectué bénévolement cesse ! Désolant !

Il est inacceptable que toutes ces missions supplémentaires soient imposées aux directeurs périscolaires sans compensation ni reconnaissance.

Le SUPAP-FSU revendique un accès des directeurs périscolaires à la catégorie A pour reconnaître leur surinvestissement et leur montée en compétences depuis des années.

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com